

Nouvelle sectorisation des lycées de l'agglomération

Afin de rééquilibrer le nombre de classes de seconde générale et technologique dans les quatre lycées de l'agglomération chambérienne (les lycées Louis Armand, Monge, Vaugelas et le Granier), l'académie a décidé de procéder à une nouvelle sectorisation qui sera en vigueur à la rentrée 2015.

Cette nouvelle sectorisation est assortie d'une uniformisation de l'offre des formations : les quatre lycées proposeront l'ensemble des filières du baccalauréat général, ce qui induit la création d'un baccalauréat série littéraire au lycée Monge.

Les élèves de LA THUILE inscrits au collège de Barby seront scolarisés au lycée Monge de Chambéry.

Il est bien entendu qu'il peut y avoir dérogation à ce schéma, selon l'affectation de certains élèves sur des vœux spécifiques.

Cette décision, prise unilatéralement, est regrettable. Nous aurions souhaité être informés en amont et prendre part à une discussion préalable entre tous les acteurs.

Par conséquent, nous avons adressé un courrier au Directeur Académique lui faisant part de nos inquiétudes. Nous insistons sur l'accroissement du temps de trajet de nos enfants qui passent déjà, pour la plupart, près de 2 heures par jour dans le bus. Nous soulignons le faible effectif de notre commune, comparativement aux communes du bas, n'influençant que très peu l'effectif global des établissements... Nous vous informerons du résultat de nos échanges lorsqu'ils seront aboutis.

Relais Parents Assistants Maternels

C'est un lieu de rencontres et d'échanges autour de la qualité de l'accueil du tout-petit et de la professionnalisation des assistants maternels.

Parents : ce service est à votre disposition pour vous écouter et prendre en compte vos demandes. Vous informer sur l'ensemble des modes d'accueil et vous mettre en contact avec des Assistants Maternels agréés. Vous informer sur leur profession, vous soutenir dans vos démarches administratives (CAF, aides ou allocations, impôts, convention collective, contrat de travail...), vous aider à organiser l'accueil de votre enfant chez l'assistant(e) maternel(le) que vous avez choisi(e). Echanger autour de l'éveil et du développement de l'enfant, proposer des activités d'éveil et organiser des réunions à thème, des moments de fête....

Assistantes maternelles : ce service est à votre disposition pour transmettre vos disponibilités aux parents à la recherche d'un mode garde, vous accompagner dans l'exercice de votre profession, vous informer sur votre statut, vos droits, les possibilités de formation...

Permanences :

SAINT-ALBAN-LEYSSE : lundi de 15h à 18h, vendredi de 8h30 à 12h et le 1er mercredi de chaque mois sur rendez-vous de 9h à 12h Tél. 04 79 33 54 65 • 06 75 03 49 51.

BARBY : jeudi de 14h30 à 17h30 et sur rendez-vous jusqu'à 18h si besoin (de 8h30 à 11h30 en juillet-août) Tél. 06 75 03 49 51 Clos Gaillard « Les quatre Saisons »

BASSENS : MARDI de 14h30 à 17h30 (et sur rendez-vous de 17h30 à 18h30 si besoin) Tél. 06 75 03 49 51 Salle Sainte Thérèse (rez-de-chaussée de l'église)

Collecte des déchets

Depuis décembre dernier, la commune a mis en service les Conteneurs Grands Volumes (CGV). Nous profitons de cette occasion pour faire un rappel sur la bonne conduite à tenir afin d'optimiser ces nouvelles installations :

Déchets recyclables

• bouteilles et flacons en plastique (boissons, shampoings, produits d'entretien...), Boîtes métalliques (boîtes de conserve, canettes...), briques alimentaires (de lait, jus de fruits...) papiers (magazines, journaux...) petits emballages en carton, cartonnets.

INTERDIT : tous les plastiques qui n'ont pas de bouchon : pot de yaourt, barquette, films, sacs... Verre, restes alimentaires.

Ordures ménagères

Tout ce qui ne va pas dans la poubelle de tri, si vous n'avez pas de composteur, mettez également vos déchets organiques.

INTERDIT : encombrants, déchets de chantier, végétaux

Compost : compostez vos déchets organiques d'origine végétale.

Verre

Bouteilles sans bouchon ni capsule, pots et bocaux sans couvercle. **INTERDIT : vitres, miroir, ampoules, vaisselle cassée**

Déposez vos encombrants dans une déchetterie.

Les encombrants déposés dans les conteneurs, détériorent les véhicules de collecte !

Les déchetteries de l'agglomération :

LA RAVOIRE 04 79 33 11 21, ZA de l'Albanne
SAINT-ALBAN-LEYSSE 04 79 71 36 09, Route de la Féclaz

BISSY 04 79 96 21 20, ZI

HAUTS DE CHAMBERY 04 79 71 95 40, Avenue Pierre Mendès-France

Hiver (du 01-10 au 31-03) : du lundi au samedi : 8h30-12h et 14h-17h30

Été (du 01-04 au 30-09) : du lundi au samedi : 8h30-12h et 14h-18h00

Dimanches et jours fériés : 8h30-12h

Fermeture 25/12, 01/01 le 1/05.

PIZZ'EVER

Leur slogan : qualité et générosité.

Nouveau sur la commune, vente

de pizzas artisanales tous les vendredis sur le parking de la salle polyvalente à partir de 18h.

06 46 61 81 28



Championne Rhône-Alpes de boxe française

Un nouveau BRAVO à Faustine PASCAL-GIROUD qui est de nouveau **Championne Rhône-Alpes**. Titre qu'elle détient dans sa catégorie depuis 2010

Broyeur mutualisé

A votre disposition (sur réservation) du 23 février au 1 mars, du 16 au 22 mars et du 6 au 12 avril.

Transport scolaire – viabilité hivernale

Pour recevoir gratuitement l'info trafic sur votre téléphone portable inscrivez-vous au service Alerte SMS via votre Espace perso.

Pour connaître l'état du trafic en temps réel, nous vous invitons à contacter Mobil'Conseils au 04.79.68.73.73.

Conciliateur de justice

Il a pour rôle de trouver une solution amiable pour un différend sur des droits entre des parties, qu'elles aient ou non déjà saisi un juge.

Un conciliateur est à votre disposition à la mairie de Saint Alban Laysse de 15h à 18h les 25 février 2015, 18 mars 2015, 8 avril 2015, 20 mai 2015, 17 juin 2015 et 16 septembre 2015.

Rendez-vous auprès du secrétariat de mairie 04 79 33 13 57

asder

Maison des énergies
124 rue du Bon Vent - BP 99 499
73 094 Chambéry Cedex 9

tél. 04 79 85 88 50
www.asder.asso.fr

Id : 04 79 70 78 42



renovation-info-service.gouv.fr
0 810 140 240

J'éco-rénove, j'économise !

Vous aimeriez rénover votre logement pour améliorer sa performance énergétique ?

Prenez rendez-vous avec un conseiller rénovation info service de l'ASDER qui évaluera avec vous le montant des financements auxquels vous avez droit et vous aidera à élaborer le cas échéant le projet de travaux dont vous avez besoin.

Urbanisme

Les permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir, déclarations préalables ont "normalement" un délai de validité de 2 ans.

Un nouveau décret prolonge ce **délai à 3 ans** pour les autorisations en cours de validité à la date de parution du décret, soit au 30 décembre 2014 (c'est-à-dire les autorisations délivrées entre le 31 décembre 2012 et le 30 décembre 2014), ainsi qu'aux autorisations qui seront délivrées du 31 décembre 2014 jusqu'au 31 décembre 2015.

Grand rassemblement de scouts

La commune recevra les 30 et 31 mai le groupe SGDF CHARCOT qui organise un grand rassemblement d'adhérents, d'anciens membres et de parents.

La salle polyvalente leur sera mise à disposition gratuitement en échange de petits services (entretien de chemins, nettoyage, petits travaux divers...).

Aide à l'assainissement individuel

La loi sur l'eau du 26-12-2006 impose un délai maximum de 4 ans pour mettre en conformité les installations d'assainissement non collectif. La bonne nouvelle c'est que des aides, sous conditions, existent.

L'Agence de l'eau : forfait de 3000€ pour études et travaux + animation 250€/inst. ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) : de 20% à 35% étude et travaux. Eco-prêt à taux 0% : max 10 000 €, sur 10 ans. Tous les renseignements auprès de Chambéry Métropole, l'ANAH ou sur developpement-durable.gouv.fr

Naissance d'un groupe d'activités libres

Ce groupe est ouvert à tous les adultes ! Apportez vos idées, vos talents et votre bonne volonté ! Toutes sortes d'activités sont envisageables : simple bavardage autour d'une boisson chaude, pour le plaisir de la convivialité. Evocation de La Thuile d'autrefois sous forme de partage de souvenirs, voire d'un atelier d'écriture pouvant déboucher sur la rédaction d'un petit livre de mémoires, activités manuelles (tricot, broderie, travail de l'osier, collages, dessin, aquarelle...), promenades, pique-nique ou repas partagé, selon la saison, causeries sur les sujets les plus divers : santé, jardinage, animaux, cuisine, lecture partagée d'un livre de la bibliothèque. Il vous appartient de compléter la liste par ce qu'il vous plaira et que vous aimeriez nous faire partager ! Prochaine rencontre **le 27 février à 14h** dans la petite salle au-dessus de la salle des fêtes (entrée par l'escalier à coté de la cuisine). Contact pour la mairie : Mme Noëlle DOMENECH.

Cessions de parcelles communales

Les élus ont lancé une campagne de régularisation des occupations des parcelles communales. En effet, il est de notoriété publique que des parcelles communales, très souvent au cœur des villages, sont occupées par les propriétaires mitoyens bien souvent car ils n'ont pas d'autres choix n'ayant pas, eux-mêmes, de terrain (parkings, jardins, terrasse...). Une estimation est systématiquement sollicitée auprès de France Domaines en amont de toute transaction.

Entretien des voies communales

Cet automne, nous avons fait procéder, par l'entreprise Chadeau, au curage de 2 200 m de cunettes en bord des routes communales.

Des rails ont été posés dans les villages de Morion et Entrenant et dans la montée du réservoir du Chef-Lieu afin de canaliser les eaux pluviales. Ces travaux d'entretien continueront dans d'autres secteurs en 2015.